Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260618-2026_DELIB_68-DE

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 18 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits	: 19
Présents	: 17
Absents	: 2
Votants	: 17
Quorum	: oui
Pour	: 17
Contre	: 0
Abstention	: 0

Objet : Appel d'offres simplifié de la CRE - Projet photovoltaïque à Bresle

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Franck DARRAGON, Jean-Jacques STOTER, Michel DESTOMBES, Virginie SANNIER, Maxime LAJEUNESSE, Régis SINOQUET, Bruno BALESDENT, Frédéric DEMULE, Fabrice FROMENTIN, Romaric LECLERCQ, Aurélien CAZÉ, Jean-Louis RAMECKI, Vivien GRENIER, Laurent CHOLET, Didier FRANCOIS, Jean-Marie MACHAT

Etaient absents et excusés : Jean-Paul LECOMTE, Claude MAQUET

M. Aurélien CAZÉ a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

La séance étant ouverte, le Bureau prend connaissance du cahier des charge de l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, appelé : « Centrales sur bâtiments ou ombrières au sol de puissance supérieure à 100kWc et inférieure à 500kWc », dit « PPE2 Petit PV ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu le cahier des charges de l'appel d'offres simplifié de la CRE, et notamment les dispositions relatives aux garanties financières de mise en œuvre du projet ;

Vu la délibération du Bureau de Territoire d'Energie Somme TE80 du 05 mars 2026 approuvant les consultations des marchés pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Bresle ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260618-2026_DELIB_68-DE

…/…

Considérant que TE80 souhaite candidater à cet appel d'offres simplifié de la CRE pour ce projet photovoltaïque à Bresle au sol d'une puissance de 300 kWc ;
Considérant qu'il est nécessaire d'habiliter le Président à signer tous documents et attestations requis pour le dépôt et le suivi de cette candidature ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la candidature de TE80 à l'appel d'offres simplifié de la CRE pour le projet photovoltaïque au sol de Bresle d'une puissance de 300 kWc.
- De charger le Président de signer toutes pièces, attestations et déclarations nécessaires au dépôt de la candidature, ainsi que tout document relatif à la gestion administrative et financière de cette candidature.
- De charger le président de TE80 de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Aurélien CAZÉ

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Franck BEAUVARLET